

INSTALLATION SEPTIQUE



Demande de permis

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Propriété visée par la demande

Numéro civique	* Nom de rue
Identification par numéro cadastral (Numéro de Lot)	

Identification du demandeur

Nom		Prénom	
Numéro civique	Nom de rue		
Ville		Province	* Code postal
* Téléphone 1	poste	Téléphone 2	poste
Adresse courriel			

Identification du Propriétaire

* Même que le demandeur?

Oui Non

Si vous faites la demande pour et au nom du propriétaire. Vous devrez fournir une procuration signée du propriétaire au moment de la prise de possession du permis. Vous pouvez obtenir le formulaire de procuration sur le site web de la Ville dans la section permis.

Nom		Prénom	
Numéro civique	Nom de rue		
Ville		Province	Code postal
Téléphone 1	poste	Téléphone 2	poste

Identification de l'entrepreneur

* Nom de l'entrepreneur

Numéro au RBQ

Nom du responsable

No civique

Nom de rue

* Ville

Province

Code postal

Téléphone 1

poste

Téléphone 2

poste

Adresse courriel

Identification du professionnel

* Nom du professionnel

* Nom de l'entreprise

* No civique

* Nom de rue

* Ville

* Province

* Code postal

* Téléphone

poste

Adresse courriel

Échéancier et coûts des travaux

* Date prévue de début des travaux

* Valeur estimée des coûts des travaux

Documents et renseignements requis

* Nombre de chambres à
coucher

Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par un un professionnel reconnu (ex : ingénieur, géologue, etc) et comprenant au minimum:

- La topographie du site et la pente du terrain récepteur ;
- Le niveau de perméabilité du sol et la méthodologie pour l'établir ;
- Le niveau du roc, des eaux souterraines et de touche couche perméable du sol ou peu perméable ;
- Un plan de localisation à l'échelle comprenant la localisation prévue des dispositifs à installer, incluant leur niveau d'implantation.

Tarifcation

Le frais liés à l'obtention du permis ou certificat sont payables lors du dépôt de la demande de permis ou certificat et sont payables en argent comptant, par chèque ou par paiement direct.

Résidentiel	100 \$
Autre usage que résidentiel	250 \$

Règlementation sur les installations septiques

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur les règlements visant les installations septiques, nous vous invitons à consulter les règlements provinciaux à cet effet :

- Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q.2, r-22 (Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques) MDDELCC
- Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q. c. Q-2

Confirmation

En cochant la case ci-dessous, vous vous engagez à

- remettre **un certificat de conformité** des travaux, signé par l'ingénieur ou le technologue affecté à votre dossier dans les **30 jours** suivant la fin des travaux.
- remettre à la fin des travaux, une copie du contrat d'entretien qui vous lie **en tout temps avec le fabricant**.
- ce que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes soient à tous les égards vrais, exacts et complets.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci. N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

* J'accepte

Signature

Date

Nom en lettres moulées